



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 19 juillet 2022
N°35

LA TASK FORCE NATIONALE DE LUTTE CONTRE LES ARNAQUES PUBLIE SON NOUVEAU GUIDE DE PREVENTION ET APPELLE A LA VIGILANCE FACE AUX FRAUDES ET ESCROQUERIES

La pandémie de la Covid a été marquée par un recours massif des entreprises et des citoyens à de nouveaux outils numériques, permettant notamment le télétravail. Cette montée en puissance s'est accompagnée d'une recrudescence des fraudes et escroqueries en ligne. Le succès de la plateforme de plainte pour les arnaques sur internet, THÉSÉE, lancée en mars dernier et totalisant déjà 23 000 signalements, en est un marqueur fort. La vulnérabilité des personnes et des entreprises à ces arnaques est donc renforcée dans ce contexte. Alors que la conjoncture économique se dégrade et que la hausse des prix actuelle a des répercussions sur le pouvoir d'achat des concitoyens, la lutte contre les arnaques contribue à cet égard à préserver les capacités financières des consommateurs et la compétitivité des entreprises sérieuses. Elle contribue également à protéger les citoyens les moins familiers avec les outils numériques.

Les services de l'Etat et les autorités de contrôle se sont associés au sein d'une Task Force nationale de lutte contre les arnaques dès le début de la crise sanitaire, en avril 2020, à l'initiative du Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique. Cette structure, visant à optimiser l'action publique, a été pérennisée afin de contribuer à la lutte contre les arnaques, fraudes et escroqueries en mutualisant les compétences de chacun. L'ensemble de ces services se trouve ainsi mobilisé pour faire cesser les pratiques frauduleuses et les faire sanctionner.

La lutte contre les arnaques nécessite non seulement une action répressive résolue des services de l'Etat mais également la mise en œuvre d'une politique de prévention d'ampleur nationale permettant d'alerter les particuliers et les entreprises. En effet, la prévention, qui permet d'éviter en amont le piège des arnaques, produit un résultat et une efficacité immédiats, là où la réparation et l'indemnisation de victimes impliquent des processus complexes et plus incertains.

C'est dans ce cadre que la Task Force nationale de lutte contre les arnaques publie son guide de prévention actualisé afin de renforcer la protection des consommateurs et des entreprises. Il est essentiel de maintenir une vigilance permanente en se rappelant les attitudes réflexes qu'il convient d'adopter pour déjouer de potentielles escroqueries.

À cette fin, les partenaires de la Task Force proposent, à l'attention du grand public, des fiches préventives d'identification des principales fraudes et des mesures de prévention associées. Aux arnaques essentiellement en ligne, liées à du hameçonnage, du vol de coordonnées bancaires ou de faux sites administratifs par exemple viennent s'ajouter de nouvelles fiches relatives aux techniques de fraudes massivement constatées ces derniers mois : les détournements de virement (157 millions d'euros de préjudice en 2020 d'après l'Observatoire de la sécurité des moyens de paiement), les escroqueries au chèque (538 millions d'euros de fraude au chèque en 2020 d'après le même Observatoire), les arnaques au CPF (Compte Personnel de Formation) ou encore les escroqueries au RGD. L'ensemble de ces pratiques illicites s'appuie sur une très forte augmentation des

usurpations d'identité, pour lesquelles une fiche dédiée vient aider les victimes en leur présentant les bons réflexes et actions à entreprendre.

La Task Force nationale de lutte contre les arnaques appelle enfin à une vigilance renforcée pour tout achat ou souscription d'une offre de services promue sur les réseaux sociaux. S'ils sont devenus des outils de communication incontournables, les réseaux sociaux permettent néanmoins aux fraudeurs de s'adapter et de saisir les opportunités délictuelles découlant des différentes crises (sanitaire, financière, économique, environnementale) pour manipuler et tromper leurs victimes. Les réseaux sociaux deviennent ainsi des points d'entrée majeurs. Le nombre de victimes se trouve malheureusement démultiplié par l'audience des réseaux sociaux, notamment auprès des jeunes.

[Lien vers le guide](#)

Pour rappel, la Task-Force nationale de lutte contre les arnaques regroupe :

- Le Ministère de l'économie, des finances et de la souveraineté industrielle et numérique :
la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), chargée de la protection des consommateurs ;
- Le Ministère délégué des comptes publics :
la direction générale des finances publiques (DGFIP) ;
la direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) ;
- Le Ministère de l'intérieur
la DGPJ (direction centrale de la police judiciaire – DCPJ)
la DGGN (pôle judiciaire de la gendarmerie nationale (PJGN) ;
- – Le Ministère de la Justice,
la Direction des Affaires Criminelles et des Grâces (DACG) ;
- – La Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) pour les atteintes aux données personnelles ;
- – L'Autorité des marchés financiers (AMF), la Banque de France et l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), les autorités de contrôle du secteur financier ;
- – L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) ;
- – Le Ministère de l'agriculture
la direction générale de l'alimentation.